



Conseil d'Administration du 4 et 5 mars 2011
Siège FFHB Gentilly

Présents : ANSQUER Monique, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BECCIA Evelyne, BOUTHEMY Philippe, COSTANTINI Daniel, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, GUICHARD Jean Louis, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, MAILLET Christine, MANOUVRIER Alexis, MARCET Odile, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SAURINA Patricia, SCARSI Claude, SEREX Francis, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : AMIEL André, ARNAULT Francis, BETTENFELD Jacques, BORD Gilles, BOURASSEAU Marie, GLEIZES CERVERA Sophie, GAUTRAUD Nathalie, GOUGEON Daniel, LACOUX Jean-Pierre, LIENARD Christian, SMADJA Alain.

Assistent : JACQUET Michel, BANA Philippe (samedi), MANTEL Cécile (vendredi pour les vœux liés aux contingences juridiques en l'absence de Jacques BETTENFELD).

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte le vendredi 4 mars à 16 h au siège de la FFHB.

Le Président, Joël DELPLANQUE, demande au Conseil de consacrer un moment de recueillement à la mémoire de Luc LABRUNE, décédé la semaine dernière.

Le PV du Conseil d'Administration des 4 et 5 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration étudie les propositions, non adoptées lors du Conseil d'Administration de février, qui seront mises au vote lors de la prochaine Assemblée Générale de la FFHB qui aura lieu à Reims les 15 et 16 avril 2011.

Les propositions de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation font l'objet d'une précision sur l'article 26 des règlements généraux (suite au CPC de Villeurbanne) et d'une évolution sur la proposition 5 de modification de l'article 57.5 des mêmes règlements liée à une préconisation de la DTN.

La Commission Mixte Juridique précise pour la proposition 4 (Procédures disciplinaires – Report) que cette disposition doit s'appliquer également au règlement d'examen des Réclamations et Litiges dans les articles correspondants.

Une nouvelle écriture du règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage est soumise au Conseil suite aux évolutions du règlement type fixé par décret dans ce domaine. 3 points posent soucis et ont fait l'objet d'une saisine du ministère des sports : la suspension provisoire automatique en cas de contrôle positif et en l'absence d'AUT ou de raison médicale justifiée ; la seule possibilité d'appel par le licencié même en cas de sanction sportive ; la sanction sportive automatisée en cas de suspension de 2 licenciés d'une même équipe. Compte tenu des difficultés ainsi posées et au vu des dispositions du Code Mondial Antidopage, le Conseil d'Administration donne mandat au Bureau Directeur pour, le cas échéant, adapter la version soumise à l'Assemblée fédérale en fonction des réponses du ministère et du CNOSF (l'ensemble des fédérations sportives étant concernées).

En complément des dispositions réglementaires relatives aux paris sportifs, suite à l'ouverture à la concurrence des paris en ligne, une proposition de liste des acteurs des compétitions interdits à parier est présentée. Cette liste, élaborée conjointement avec les services de la LNH, sera également soumise au prochain Comité Directeur de la Ligue. Le Conseil souhaite que cette liste fasse l'objet d'une consultation officielle des acteurs concernés (syndicats des entraîneurs et des joueurs, unions des présidents de clubs) et, une fois définitivement validée, soit diffusée largement auprès des ligues, comités, clubs et licenciés.

Tous ces premiers points font l'objet d'un vote unanime du Conseil.

La proposition 3 de la COC liée à la participation d'un joueur sur un même week-end de compétition, qui posait problème par rapport à la situation de report de match et à la règle des 30 jours pour l'homologation du résultat de la rencontre, qui avait fait l'objet d'une nouvelle proposition, n'a pas rencontré de consensus et cela amène Pascal BAUDE à proposer le retrait de cette proposition. La proposition de retrait est adoptée à la majorité.

La proposition 2 de la CCA au sujet de l'équipe qui se présente avec seulement 5 joueurs (en cas d'absence d'arbitres, le match ne peut avoir lieu et doit être reporté, selon l'article 104.2.1 des règlements généraux) nécessite des précisions quant aux modalités de prise en charge des déplacements. Sous cette réserve, la proposition est adoptée à la majorité.

La proposition 4 de la commission Développement posait à la fois le sujet des pratiques de moins de 9 ans et de la production d'un certificat médical pour les licences « avenir ». Cette disposition a fait l'objet d'un travail de prospection sur les Ligues et Comités pour questionner au sujet des différentes formes d'utilisation des licences moins de 9 ans et de la licence « avenir ». Le groupe missionné, avec l'aide du service juridique et du Docteur JUIN, a constaté que la production d'un certificat médical était légalement indispensable en vertu du code du sport (L. 231-2 et suivants) au terme duquel *« l'obtention d'une première licence sportive ne permettant pas la participation aux compétitions organisées par la fédération sportive qui la délivre est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive pour laquelle elle est sollicitée. Les fédérations sportives peuvent, selon une fréquence qu'elles définissent, demander pour une nouvelle délivrance de licence la présentation d'un certificat médical »*. Il a semblé au groupe de travail et au Conseil dans son unanimité que, compte tenu des types de pratiques proposées aux plus jeunes de nos licenciés même sous forme de plateaux, l'obtention d'une licence devait bien être subordonnée à la production d'un certificat médical de non contre-indication. Le Conseil, sur proposition de Claude PERRUCHET, valide la modification des tableaux de la page 54 qui ne prenaient pas en compte la pratique des moins de 9 ans, alors que la fédération développe les pratiques des 6-9 ans depuis de nombreuses années. En outre, le Conseil propose de laisser aux Comités le soin, en fonction de leurs impératifs d'effectifs sur leurs territoires, de permettre aux 8 ans de participer à des plateaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration donne mandat au Bureau Directeur de la FFHB pour finaliser la révision relative aux conditions réglementaires et tarifaires de la délivrance des licences « avenir » et « loisir », suite aux engagements pris, d'une part, auprès de l'UNSS et, d'autre part, des fédérations françaises de Sport Adapté et Handisport.

Le Conseil propose de reprendre le vœu de la Ligue des Pays de la Loire sur la demande de suppression des cotisations JA. Suite à la validation par le Bureau Directeur du 4 février 2011, le Conseil demandera à l'Assemblée générale une application rétroactive au 1 janvier 2011. Cette proposition est adoptée à la majorité.

Les 4 vœux de la DTN seront précisés samedi en présence de Philippe BANA.

L'ordre du jour prévisionnel de l'Assemblée Générale de Reims est adopté à l'unanimité. Des ateliers ouverts seront mis en place le samedi après-midi entre 15 h 30 et 18 h pour permettre des rencontres informelles entre les responsables des commissions fédérales et les présidents de Ligues et Comités. Ils répondront aux demandes renouvelées d'avoir des moments plus informels d'échanges sur des sujets divers. Un certain nombre de propositions seront faites mais chacun pourra profiter de l'occasion pour échanger sur la vie de notre fédération.

Alain KOUBI, trésorier fédéral, présente avec le concours de Marc MANCINI, commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2010. Il évoque les faits marquants de l'année écoulée et leurs impacts budgétaires. Il détaille les comptes de l'exercice 2010 et la synthèse de l'exécution budgétaire. Le Trésorier propose l'affectation du résultat vers le projet de la Maison du handball et les équipes de France. Les différents éléments exposés sont adoptés à l'unanimité. Le Président remercie le trésorier et tous les personnels qui ont participé à la maîtrise de cet exercice.

Monique ANSQUER, présidente de la Commission des finances, et Alain KOUBI présentent alors le budget 2011 et les tarifs associés. Le budget est en équilibre à hauteur d'environ 17 M €. Les principaux objectifs, la

méthodologie de construction de ce budget, les moyens attendus et les évolutions sont exposés aux membres du Conseil. Un certain nombre d'observations et de questions permettent d'apporter quelques éclaircissements nécessaires, en particulier concernant les tarifs. Le budget est adopté à l'unanimité.

Joël DELPLANQUE, dans le souci de répondre aux préconisations du Ministère s'agissant du développement durable, avait demandé au Trésorier de prévoir la suppression de l'Annuaire papier. Cette proposition, après de nombreux échanges entre les membres du Conseil, est repoussée pour permettre une étude complémentaire.

François GARCIA évoque la lettre de Laurent REVERET, représentant des arbitres du groupe G1, et rappelle l'historique lié à cette lettre. Ce document évoque une mauvaise communication auprès des arbitres des accords liant la FFHB et la LNH concernant l'arbitrage, en particulier au niveau de la prise en charge, par les arbitres, de la part salariale des charges sociales liées à leurs rémunérations en cas de dépassement du seuil annuel d'exonération URSSAF. Le Conseil, après en avoir débattu et sur proposition du Président, décide de prendre en charge, exclusivement pour 2010, ces charges salariales. Il propose également qu'une concertation soit mise en place après l'Assemblée Générale de Reims, avec la LNH, la LFH, les clubs, les entraîneurs et joueurs professionnels, et les arbitres, sur l'ensemble des questions ayant trait à l'arbitrage.

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la lettre des Présidents de ligue relative aux tarifs proposés par la FFHB pour les finales de la Coupe de France à Bercy. Après débat et afin d'harmoniser l'approche tarifaire en matière de manifestations, le Conseil propose d'aligner le tarif présenté aux ligues dans le cadre des projets territoriaux, sur celui réservé aux supporters des équipes finalistes, c'est-à-dire 10 €.

Michel JACQUET informe le Conseil des propositions nouvelles qui ont été demandées dans le cadre du contrat de l'assurance fédérale qui prendra effet le 1^{er} juillet 2011 (pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois maximum) pour approbation à l'Assemblée générale de Reims. Un niveau de garantie supérieur a été proposé ainsi dans certains domaines. Trois dossiers ont été reçus (AXA, COVEA-MMA et GRAS SAVOIE) dans le cadre de l'appel à candidatures « assurance ». Les candidats ont été auditionnés au siège de la FFHB dans la semaine du 28 février. La commission d'appel d'offres fédérale déterminera, à partir des éléments en possession de la FFHB, le dossier qui sera présenté à l'Assemblée Générale de Reims.

Michel JACQUET informe le Conseil de la situation à ce jour du conflit qui oppose devant les tribunaux un syndicat des personnels sur une éventuelle création d'un Comité d'Entreprise avec la comptabilisation demandée des agents de l'Etat qui sont placés auprès de la FFHB. Le Président rappelle, et le Conseil unanime appuie ce principe, que les élus ne sont pas opposés à renouer le dialogue social. Le Conseil donne mandat au directeur général de négocier avec les personnels de nouvelles avancées sociales, et ce dans les meilleurs délais.

Daniel COSTANTINI annonce au Conseil qu'il présente sa démission de sa fonction de conseiller du président de la FFHB et du Conseil d'Administration. Ces activités diverses l'empêchent, par manque de disponibilité de s'investir dans les tâches que lui impose ces mandats. Il souhaite néanmoins conserver ses attributions auprès de la CCA. Par acclamation, l'ensemble des membres du Conseil a tenu à lui manifester sa reconnaissance et ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 50. La réunion reprend le samedi à 9 h.

Arnaud MAYEUR présente le principe de la feuille de match dématérialisée comme il avait eu l'occasion, avec Christian LIENARD, de le faire auprès du CPL et du CPC. Il s'agit surtout d'informer les membres du CA des principes qui vont modifier l'approche de l'utilisation avec des avantages liés à des économies dans le cadre du développement durable avec une moins grande consommation de papier, de courrier, d'erreurs et des simplifications de procédures pour les utilisateurs donc pour les clubs. Il est évident que l'achat de matériel informatique s'il peut être mutualisé (des propositions seront faites très rapidement auprès des clubs) sera rapidement compensé par les économies diverses générées. Par contre il est demandé de réfléchir dès maintenant à la réécriture des textes que dans un premier temps nous pouvons compléter sachant que les procédures « papier » actuelles et informatique pourront être concomitantes. Le Conseil à la majorité, avec 3 abstentions et 2 votes contre, valide l'application de la feuille de match dématérialisé à toutes les compétitions nationales si les expérimentations qui vont se développer lors de la fin de la saison sportive sont

concluantes. Christine MAILLET, appuyée par un certain nombre de membres du Conseil, propose la généralisation à toutes les compétitions départementales et régionales ; le Président indique qu'il soumettra cette proposition à l'avis de l'Assemblée Générale.

Le projet Maison du Handball est présenté par Joël DELPLANQUE et Philippe BANA au Conseil ainsi que le protocole d'accord entre la société mixte Yves du Manoir et la FFHB qui doit être signé mercredi 9 mars 2011. Le groupe de travail autour de Michel JACQUET et Philippe BANA sera composé de Claude PERRUCHET, Alexis MANOUVRIER, Gilles BASQUIN et Jean Luc DRUAIS. Ce groupe pourra être élargi à la LNH, les Ligues parisiennes, le comité des Hauts de Seine et des éventuels clubs résidents. Le projet comprend 2 lots : le premier comprend une salle de 8000 places ; le second « Centre National » (qui pourrait abriter les structures franciliennes de renouvellement de l'élite).

Joël DELPLANQUE demande au Conseil de valider la lettre d'intention qu'il doit présenter avant la fin du mois de mars auprès de l'IHF pour une candidature de la France pour le Mondial 2017. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Philippe BANA présente les vœux de la DTN :

1-Autorisation d'entraîner (Handball ProD2, LFH et LNH) : précisions et actualisations réglementaires, notamment suite à l'entrée en vigueur du nouveau DES handball, intégrant désormais la certification fédérale « Entraîneur fédéral adultes »,

2-Formule sportive LFH 2012/2016 : consensus de stabilisation à 10 clubs, avec play-offs et play-downs. L'Assemblée de la LFH aura lieu le 2 juillet 2011,

3-Dispositif des joueuses issues du parcours de l'excellence sportive (JIPES) : à l'instar d'autres fédérations et ligues professionnelles, il s'agit de valoriser la filière de formation française (pôles Espoirs et centres de formation agréés) ; application progressive à partir de la saison 2012/2013,

4-Dispositif de clubs en voie d'accession au professionnalisme (VAP) : création d'un cahier des charges intermédiaire pour les clubs de D2F (dont un budget prévisionnel minimum de 450K€), sur la base du volontariat et avec de nombreuses mesures d'accompagnement par la FFHB (CNCG, juridique, technique) afin de préparer au mieux les accessions en LFH. Comme pour le JIPES, mise en place à compter de la saison 2012/2013.

Il évoque aussi l'accompagnement de 5 à 6 joueurs potentiels masculin ou féminin sur prescription fédérale à partir de septembre 2011. Le Conseil valide à la majorité ces propositions de la DTN qui seront présentées à l'Assemblée Générale.

Il profite de l'occasion pour évoquer l'annulation du déplacement en Martinique de l'équipe de France A masculine prévu en juin 2011 en fonction des impératifs du calendrier.

A la demande du Comité Drome Ardèche (Ligue Dauphiné Savoie) et de la Ligue de Lorraine, candidats potentiels à l'organisation du Mondial Jeunes filles en 2012, le Conseil d'Administration, suite aux explications du DTN insistant sur la proximité de cette compétition avec les JO de Londres, décide de ne pas donner suite à ces demandes. La FFHB reste susceptible de recevoir ce type de compétition à plus ou moins long terme.

Le Conseil d'Administration valide le cahier des charges de l'organisateur pour les rencontres des Equipes de France Cadettes, Jeunes, Juniors dans les Ligues et Comités. Une sollicitation sera faite auprès des instances qui souhaitent accueillir ce type de manifestation dans le but de promouvoir notre activité à tous les niveaux. Ce cahier des charges et les possibilités de calendriers seront envoyés dans les semaines à venir aux Comités et Ligues. Les chefs de délégation sont disponibles pour répondre aux questions liées à ce type d'organisation. Christine MAILLET sera responsable au sein du Conseil d'Administration de ce secteur et assurera les relations avec Philippe BANA, Alain KOUBI et les chefs de délégation.

Les cahiers des charges des interpoles, inter ligues et inter comités seront validés lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Brigitte VILLEPREUX présente les évolutions opérées par le groupe de pilotage fédéral des politiques territoriales depuis le passage au CPL puis au CPC et en vue de la présentation à l'Assemblée Générale fédérale. Elle insiste surtout, au niveau des commissions fédérales, sur la validation nécessaire des propositions pour le 31 mars des tableaux de bord des projets territoriaux vis à vis des orientations et des

actions qu'il s'agira d'évaluer dans les domaines de la communication, du développement, des formations et de l'excellence sportive.

Alexis MANOUVRIER présente avec l'aide de Christine MAILLET, Jean-Paul DEMETZ et Jean-Louis GUICHARD une étude complémentaire sur les différents aspects de la communication externe lié à la visibilité du handball avec le souci de définir les priorités et les candidatures dans la prochaine période. La mise en place de la communication interne et le calage vis-à-vis des événementiels en imaginant d'autres périodes et supports de communication nécessitent un changement de stratégie en direction de nos publics mais aussi vers d'autres publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général